



À toutes les personnes intéressées

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, lors d'une séance régulière qui sera tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 1 – 287, chemin Labelle (lots 40A-2, rang 6, Beresford)

Cette demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire localisé dans la marge latérale du lot 40A-2 du rang 6, canton Beresford, paroisse cadastrale de Sainte-Agathe-des-Monts situé à 0.3 mètre de la ligne avant alors que le règlement prévoit 7.6 mètres.

Toute personne ou organisme intéressé par cette demande de dérogation, pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Ivry-sur-le-Lac
Ce 12 octobre 2018

Josiane Alarie
Directeur général et secrétaire-trésorier